

29ème CHAMPIONNAT NATIONAL DE PETANQUE
SAPEURS POMPIERS
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
BOUCHES-DU-RHÔNE 13

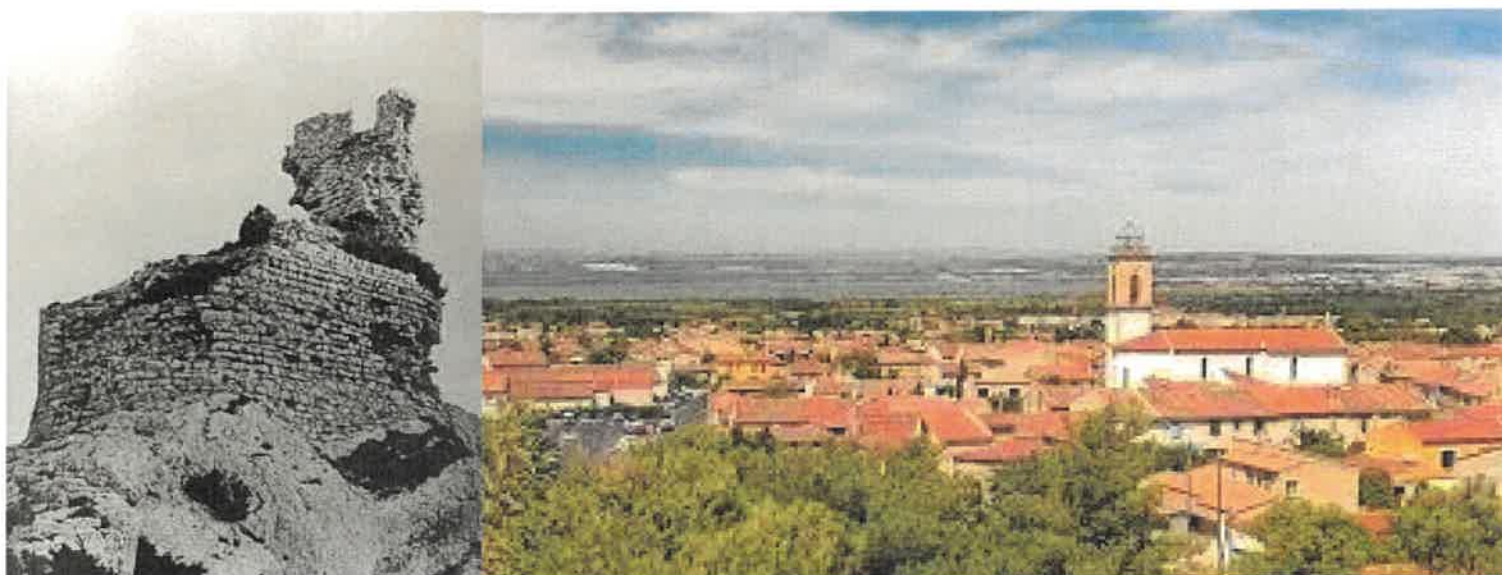
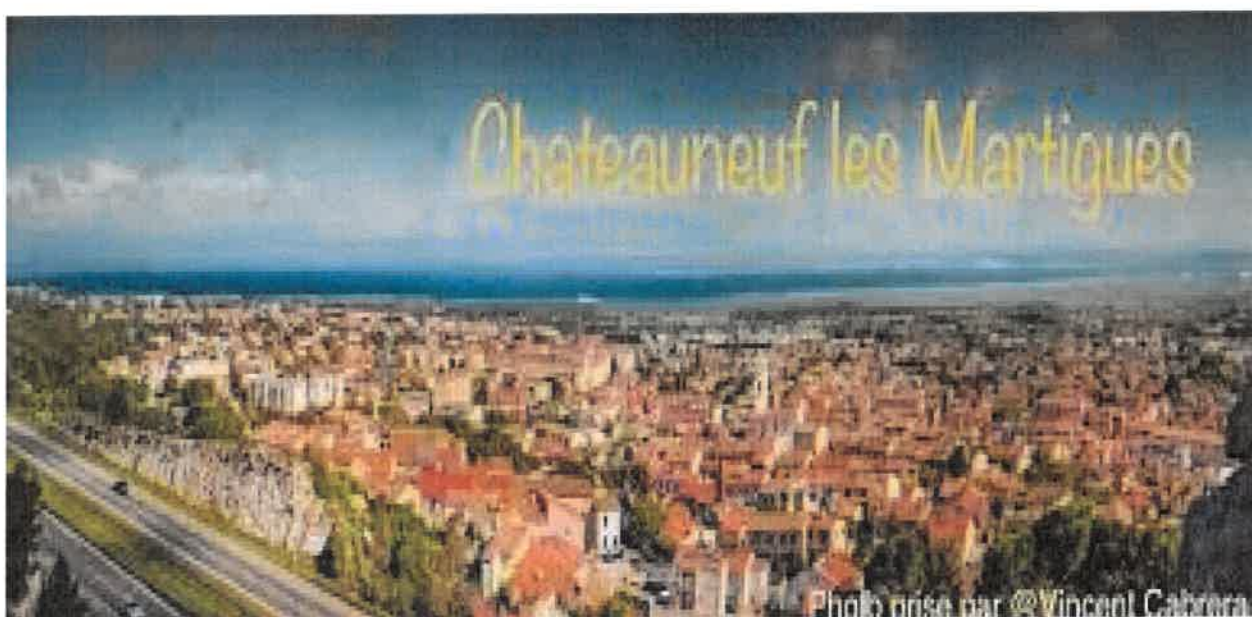


04 - 05 - 06 SEPTEMBRE 2026



SOMMAIRE

Les mots	P 3 - 7
Comment venir	P 8
Le site de la manifestation	P 9
Le programme	P 10
Règlement	P 11
Historique du championnat de France	P 12
La restauration	P 13
L'hébergement	P 14



COMMENT VENIR



Par la route

Autoroute A9 - A55 sortie (Châteauneuf-les-Martigues)

Autoroute A9 – A55 sortie 8 (Carry-le-Rouet)

Autoroute A7 – A55 sortie 7(Le Rove)

Autoroute A7 – A55 sortie 8 (Carry-le-Rouet)

Par le train

Gare TGV Aix Arbois

Gare Saint Charles Marseille

Par l'Avion

Aéroport Marseille Marignane



LE SITE

PARC MUNICIPAL FRANCOIS MITTERAND BOULEVARD MARCEL PAGNOL 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES





SALLE DE RESTAURATION GYMNASSE DU COSEC



LE PROGRAMME

VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026

14h – 20h Accueil des participants

Ce jour, il y aura un concours de pétanque organiser par le Club de boule les Galéjeurs (heure à définir)

17h00 Réunion de la Commission Nationale de Pétanque

20h30 Repas dans le Parc François MITTERAND

SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2026

07h00 Accueil des équipes

08h00 **Début du Championnat National Challenge Gérard JAMBOU
et Christian RIVIERE**

12H00 – 14h00 Restauration

14h00 Reprise des parties du Championnat de France jusqu'au 1/16ème

14h15 **Début du Challenge Jean Lou CARSALADE** jusqu'au 1/16ème

20h30 Soirée de Gala (dans le parc François MITTERAND selon le temps)

DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2026

07h00 **Inscription pour le Challenge Jo DUMAUX**

08H00 Début du Challenge Jo DUMAUX

08H30 Reprise du Championnat de France et du Challenge JL CARSALADE

08H30 Début du 4ème Concours **Souvenir Vincent PASCUAL**

12h00 – 14h00 Restauration

14h00 Reprise des Phases finales

18h30 Remise des récompenses suivie d'un apéritif de fin

REGLEMENT

Art 1 : Le Championnat National de Pétanque des Sapeurs-Pompiers (Challenges Gérard JAMBOU et Christian RIVIERE) est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. Il faut être adhérent à l'Union Départementale de son département. En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 : Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 : Une attestation d'appartenance à l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions. Elle devra parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces documents

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité

Permis de conduire

Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis : Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours.

A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Art 4 : Le Championnat National de pétanque des Sapeurs-Pompiers est limité à **300 équipes**. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 300 équipes sont réparties de la façon suivante :

Bouches du Rhône :	14
Haute Garonne :	14
Gironde :	14
Ariège :	08
Gard :	08
Vaucluse :	06
Saône et Loire	06
Lot et Garonne :	07
Finistère :	05
DOM TOM :	02

Amicale et département organisateur : (défini par la commission nationale)

Pour tous les autres départements : 04

Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.

Art 5 : Les perdants des poules du **Championnat National** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30. **Les parties se jouent en 13 points.**

Art 6 : Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^e de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. **Ceci en fonction de l'évolution des parties.**

Art 7 : Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges. Il se déroule par élimination directe et est doté du **Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débute à **8h15 précises**. Toutes les parties se jouent en **11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales**.

Un 4^e concours basé sur **64 équipes** est organisé le dimanche matin. Il est doté d'un **Challenge**. Il est comme les précédents uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers. Elimination directe et parties en **11 points jusqu'aux 1/2 finales**.

Art 8 : Pour le Championnat National, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (2 joueurs manquants), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Cependant, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 : Les parties et les graphiques sont placés sous le contrôle de responsables techniques désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 : À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique**. **Les chaussures ouvertes ne sont autorisées pour toute la durée de la compétition**. Cet article est applicable dans les quatre concours.

Art 11 : Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le **3^e et 4^e challenge**.

Art 12 : Les horaires définis devront être respectés sous **peine de pénalités**

De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points

Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue

Art 13 : Le prix d'engagement est de **36 Euros par triplète** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **8 Euros** par triplète pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 : Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**.

Art 15 : Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

Art 16 : L'organisateur souscrita une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 : La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat National, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

Art 18 : Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non-présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

Art 19 : Le bureau national est composé de 9 membres. Elle est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants. Peuvent voter : Les référents désignés par le PUD de son département en tant que référent pétanque

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Annexe 2 de l'article 19

Appel à candidature 6 mois avant AG électorale.

Les demandes de candidatures seront adressées par courrier au Président de l'A.N.P.S.P. Elles devront parvenir avant le dernier jour du mois de juin de l'année électorale.

Seul le référent pétanque si ce département passe par un championnat départemental.

Le votant et le ou les candidats devront être présent le jour de l'élection.

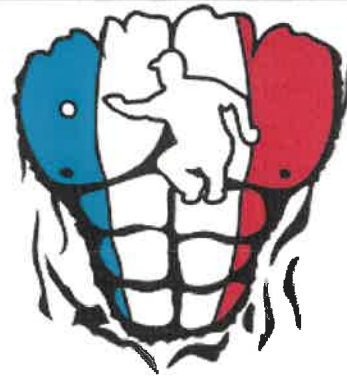
Les frais de déplacement sont à la charge de l'UD ou de son référent.

Mode d'organisation. Il faut renouveler 3 postes liste unique avec tous les noms des candidats. Sur la liste possibilité de rayer des noms. Il devra rester au maximum de 3 noms. Les élus seront ceux qui auront obtenu le plus de suffrages. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager. Le bureau de vote sera désigné par le bureau national

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale

Le 5 septembre 2025.

HISTORIQUE DES CHAMPIONS NATIONAUX



- 1996 TOULOUSE:** Jacques ROUAIX Francis BELMONTE Alain CAZENEUVE (Toulouse 31)
- 1997 TOULOUSE:** TERME DONNEZ CLORIES (Carmaux 81)
- 1998 ALÈS:** Daniel CHAUVET Jean-Denis CHAPDANIEL CORNUT (Serverette 48)
- 1999 ILE DE LA REUNION:** David CARETTE LACLOTTE DORIO. (Isle Jourdain 32)
- 2000 TOULOUSE:** Roger DINOIA Robert REYNE Sauveur COLOMBO (Martigues 13)
- 2001 VELLERON:** Roger DINOIA Robert REYNE Sauveur COLOMBO (Martigues 13)
- 2002 BORDEAUX:** Serge BOUSQUET Alain BOUSQUET Patrick GROZET (Butt 47)
- 2003 VARILHE:** Samy FERRE Bruno GARCIA Michel MIONE (La Grand Combe 30)
- 2004 BOUZIGUES:** RIVIERE De CARLES ROUIAX. ALBERT (Toulouse 31)
- 2005 ALÈS:** Claude RIVIERE De CARLES Jacques ROUIAX Jean-Jacques ALBERT (Toulouse 31)
- 2006 CHATEAURoux** Patrick LOUBIC Christian POMMIER Jacques DEMARCO (Nérac 47)
- 2007 QUIMPERLE** Roland GAUTIDER Michel MIONE Claude CAUSSE (Alès 30)
- 2008 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES** Claude RIVIERE De CARLES Jacques ROUIAX Jean ALBERT (Toulouse31)
- 2009 NERAC** Michel MIONE Chérif FOURAR Jean- François DEFRANCO (Alès 30)
- 2010 ALBI** Laurent FOUILHAC Alain VIGUIER Guillaume MICHEZ (Bretenoux/ Saint-Céré 46)
- 2011 CHALON-SUR-SAÔNE** David CARETTE Michaël LACLOTTE Jean DURTAUT (Gers 32)
- 2012 AUCH** Claude RIVIERE De CARLES Jean-Jacques ALBERT Pierre DARIES (Toulouse 31)
- 2013 TOULOUSE** Bruno PALISSE Philippe BLANCHARD David BLANCHARD (Trey 65)
- 2014 CHARLEVILLE-MEZIÈRES** Bruno PALISSE Philippe BLANCHARD David BLANCHARD (Trey 65)
- 2015 YZEURE** Patrick LOUBIC Jérôme LOUBIC Jacques DEMARCO (Nérac 47)
- 2016 BÉDARRIDES** Florent DANTONI Benjamin ALDIE Stéphane (Sauvagnac 34)
- 2017 CARCASSONNE** Lionel LADAN Christophe François PENGAM LE BLOA (Finistère 29)
- 2018 TARBES** Patrick LOUBIC Jérôme LOUBIC Jacques DEMARCO (47)
- 2019 ALÈS :** Lionel LADAN Christophe LE FUR Benjamin LE BLOA (Finistère 29)
- 2020 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES :** Annuler cause COVID
- 2021 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES :** Annuler cause COVID
- 2022 KERLOUAN :** Ludovic GUILLON Sylvain CARTIER Paul SIMON (36)
- 2023 SAINT FLORENTIN :** Patrick LOUBIC. Jérôme LOUBIC. Jacques DI MARCO. (Nérac 47)
- 2024 SAINT LÖ :** Patrick LOUBIC. Jérôme LOUBIC. Jacques DI MARCO. (Nérac 47)
- 2025 LA SOUTERRAINE :** Philippe BLANCHARD. Bruno PALISSE. David TREY. (65)

VENDREDI SOIR

Véritable Panisses de l'Estaque et sa salade verte à l'ail

Aïoli provençal

(Cabillaud, pommes de terre nouvelles, haricots verts, carottes, chou-fleur, moules, œuf dur, citron, sauce aïoli maison)

Fromage Camembert

Crème caramel maison



SAMEDI MIDI

Salade de chèvre chaud

Encornets farcis à la provençale maison
Riz pilaf

Fromage Brie

Tarte aux pommes

SAMEDI SOIR

Salade Niçoise

Cuisse de cochon à la broche
Pommes de terre grenailles jus au thym
et à l'ail

Fromage Chèvre

Île flottante

DIMANCHE MIDI

Verrine tomates mozza au pistou

Gardiane de taureau maison
Polenta

Fromage Bleu d'Auvergne

Panna cotta fruits rouges



FICHE D'ENGAGEMENT

A RETOURNER AVANT LE 04 JUILLET 2026 à l'amicale des sapeurs-pompiers de
Châteauneuf les Martigues 17 Rue de Patafloux 13220 Châteauneuf les Martigues :
Tél 04.42.79.80.00 – fax 04.42.76.15.23

RENSEIGNEMENTS :

Commandant Bernard SCHIFFANO Président Union Pompiers 13
S/C Guy ROYO tel : 06.29.19.81.11 Responsable de l'Organisation
Sergent Nicolas SLAGER Tél : 06.46.12.21.60 Responsable Trésorerie
C/C Laurent PAUL Tél 06.16.32.79.10 Responsable Communication
A/C Carmélo GONZALES 06 .82 .17 .34 .26 Responsable de l'Organisation

DEPARTEMENT :

CENTRE :

TELEPHONE DU CAPITAINE OBLIGATOIRE :

ADRESSE MAIL :

NOM du CAPITAINE

PRENOM

1^{er} JOUEUR :			Taille
2^{ème} JOUEUR :			Taille
3^{ème} JOUEUR :			Taille

- Engagement : 36 euros par équipe

- Chaque équipe sera appelée du nom du 1^{er} joueur inscrit**
- Une feuille par équipe (faire des photos copies)**
- Joindre l'attestation du Président de l'Union**
- Photocopies des cartes d'identités obligatoires**

Paiement par chèque à l'ordre de l'Amicale SP CHM.



AMICALE DES POMPIERS DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

FICHE RESTAURATION

(à imprimer autant de fois que besoin)

A retourner avant le 04 Juillet 2026

AMICALE SP CHATEUNEUF-LES-MARTIGUES
Comité d'organisation du National 2026 de Pétanque
17 Rue de patafloux
13220 Châteauneuf-les-Martigues

Département :

Centre :

Les tickets repas étant nominatifs, merci de veiller à cocher les repas pris du vendredi soir au dimanche midi pour chaque personne (compétiteurs et accompagnateurs)

Aucune commande de repas ne sera traitée après le dossier d'engagement.

Les repas commandés ne seront pas remboursés en cas d'annulation.

Nom et Prénom	Vendredi soir 20 €	Samedi midi 19€	Samedi soir 25€	Dimanche midi 18€	TOTAL

Chèque à l'ordre de Amicale SP CHM

LES HEBERGEMENTS

LES HÔTELS

Noms	Adresse	Lieu	N° de Tel
Hôtel l'Hacienda	RN 568	Châteauneuf-les-Mtg	04 42 34 10 06
Hôtel Kyriad Nord	24 Allée Bruyères	Martigues	04 42 89 11 28
Hôtel IBIS Centre	Rond-point Hôtel de Ville	Martigues	04 42 42 05 11
Hôtel Kyriad Sud	47 Av José Nobre	Martigues	04 42 81 84 94
Brit Hôtel	10 Rue des Peupliers	Martigues	09 71 16 60 60
Golden Tulip Hôtel	12 Avenue José Nobre	Martigues	09 74 36 49 49
Hôtel Renaissance	2 Esplanade Belge	Martigues	04 42 89 64 28
Clair Hôtel	55 Boulevard Marcel Cachin	Martigues	04 42 81 48 66
Hôtel Le Petit Déjeuné	35 Bd du 14 Juillet	Martigues	04 42 80 49 16
La villa Martégale	Avenue Jean Paul Marat	Martigues	04 42 44 11 10
Hôtel Welcome Inn	3 Allée Satie Ouest	Martigues	06 22 08 04 27
Hôtel Résidence Les Aiguades	1 Rue Gabriel Péri	Port de Bouc	04 42 40 01 02
B&B Hôtel	Avenue de la Mer	Port de Bouc	08 92 70 25 30
Hôtel Le Carry	26 Bd Philippe Jourde	Carry Le Rouet	04 42 45 02 90
Hôtel IBIS	Chemin de Bergeronnettes	Marignane	04 86 80 27 37
Hôtel le Marysol	119 Avenue Henri Fabre	Marignane	04 86 64 89 48
Hôtel IBIS Budget	Route de l'Aéroport	Marignane	08 92 68 09 54
Hôtel Kyriad	1 Rue de Madrid	Vitrolles	04 42 89 51 89
Village Club Miléade	Chemin des Eaux Salées	Carry le Rouet	04 42 45 00 45
Villa Aréna	1 Place Camille Pelletan	Carry le Rouet	04 42 45 00 12
Hôtel la Tuillière	34 Av Draio de la Mar	Carry Le Rouet	04 42 44 79 79
Carry Hôtel	26 Boulevard Philippe Jourde	Carry Le Rouet	04 42 45 02 90
Résidence Marine Hôtel	31 Avenue Jean Bart	Sausset les Pins	06 20 91 75 74
Hôtel Les Pielettes	Zone Artisanale les Pielettes	Le Rove	04 91 46 94 94
Hôtel l'Odyssée	1 Rue du Douard	Le Rove	04 91 46 90 25
Hôtel Restaurant l'Instant	Allée des Ecoles	Le Rove	04 91 46 94 07

LES CAMPINGS AUTOURS DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Camping Pascalounet	Route Saulce La Couronne	Martigues	04 13 68 02 85
Camping Marius Série Paradis	Plage de la Saulce Quartier Baumaderie La Couronne	Martigues	04 42 80 70 29
Camping L'Arquet	Chemin de la Batterie La Couronne	Martigues	04 42 42 81 00
Camping Le Mas	Chemin de Sainte Croix La Couronne	Martigues	04 42 80 70 34
Camping La Source	Route Saulce La Couronne	Martigues	04 42 49 62 57
Camping Caravaning Lou Souleï	Avenue Draio de la Mar	Carry le Rouet	04 42 44 75 75
Camping Marina Plage	Route Nationale 113	Vitrolles	04 42 89 31 46
Camping Lou Cigalon	Impasse des Tamaris La Couronne	Martigues	06 25 89 23 09
Camping Pausado Les Tamaris	Calanques des Tamaris La Couronne	Martigues	04 42 80 72 11
Camping Le Mas	Plage de Sainte Croix	Martigues	04 42 80 70 34
Camping Les Mouettes	Chemin Quiétude	Martigues	04 42 80 70 01
Camping Municipal de Bottai	Av Frédéric Mistral	Port de Bouc	06 47 73 38 62
Camping Le Jaï	95 Av Henri Fabre Aviateur	Marignane	04 42 09 13 07
Camping Félix de la Bastide	Allée Plage d'Arthur	Saint Mitre les Remparts	04 42 80 99 35

